

TARIFS & ABONNEMENTS
HAUTE SAISON 2021

STATIONNEMENT
à Cavalaire



Tarifs en haute saison

Zone verte

Du 15 juin au 15 septembre, 7j/7
De 9h00 à 20h00

1 heure gratuite puis **1 €** / heure
Durée de stationnement maximum : 11 heures
Tarif de la 11^{ème} heure : **13 €**

En cas de dépassement de la durée payée :
forfait post-stationnement de **23 €**

- Parking René Revest
- Quai Marc Pajot
- Rue Saint Pierre
et parking Saint Pierre
- Rue du Port
Rond-point du Casino / port
- Parking Porto di Mar
- Avenue Charles de Gaulle
- Parking du centre

Zone rouge

Du 15 juin au 15 septembre, 7j/7
De 9h00 à 20h00

1 heure gratuite puis **2.50 €** / heure
Durée de stationnement maximum : 5 heures
Tarif de la 5^{ème} heure : **13 €**

En cas de dépassement de la durée payée :
forfait post-stationnement de **23 €**

- Avenue des Alliés
- Avenue du Maréchal Lyautey
avec contre-allée place Benjamin
Gaillard et placette de la Gare
- Rue Georges Bizet
- Place de la République
- Avenue Pierre Rameil
- Promenade de la mer
devant le Grand Pavois
- Avenue Pierre et Marie Curie
intersection rue Aubanel / intersection Av.
Charles de Gaulle
- Boulevard Pasteur
intersection Av. des Alliés / intersection Av.
Charles de Gaulle
- Avenue Gabriel Péri
- Rue Roumanille
- Avenue Frédéric Mistral
rond-point de Wolfach / angle résidence La
Palmeraie
- Rue du Port
intersection Av. des Alliés / rond-point du Casino



Parking et abonnements

Parkings

Parking de Pardigon

Du 15 juin au 15 septembre
De 9h00 à 17h00

5 € la journée
3 € pour une entrée après 14h



Abonnements

15 juin - 15 septembre

Abonnement destiné aux plaisanciers

20 € / semaine

35 € / 15 jours

70 € / mois

à prendre à la capitainerie

Abonnement en zone verte & parking
du centre destiné aux actifs de la
commune

Abonnement mensuel ou trimestriel réservé à
toute personne exerçant une activité (annuelle
ou saisonnière) sur la commune de
Cavalaire-sur-Mer.

30 € / mois

90 € / 3 mois

à prendre au poste de police municipale

Abonnement pour professionnels
itinérants sur voirie

60 € / mois (siglage du véhicule obligatoire)

à prendre à l'annexe de la police municipale